CINCIAIA PÉRIODIQUE JUILLET / AOÛT / SEPTEMBRE 2018



Association des Provinces wallonnes

1 ÉDITO

FOCUS FORMATION

1 Les « Jeunes sapeurs » en BW

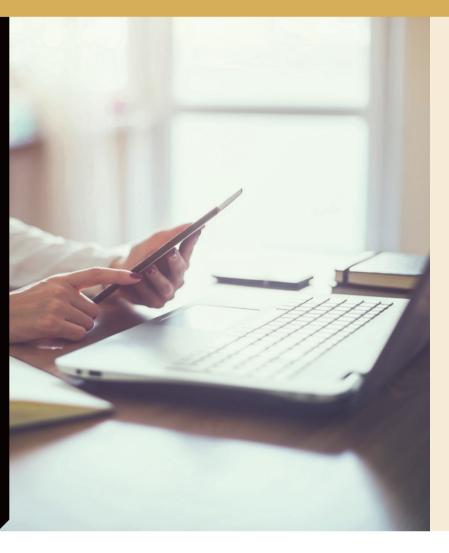
.

À LA UNE

- 2 L'APW passe au tout numérique
- 2 Place aux enfants célèbre les droits de l'Homme
- Avis de l'APW relatif à la circulaire budgétaire 2019
- 2 Egalité des chances : le soutien des entités fédérées se poursuit
- Un accès électronique gratuit à des données patrimoniales accordé aux Provinces
- 3 RECIPROCITY design liège
- La Santé : une compétence dans l'ADN des Provinces
- 3 questions à Paul-Emile Mottard

LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

Le Schéma de Développement Territorial en province de Liège



ÉDITO

A l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, nous entamons ce dernier numéro de notre Cinq à la Une en version papier par la traditionnelle rubrique Formation. La Province du Brabant wallon nous présente son projet des « Jeunes sapeurs » qui vise la formation à destination d'élèves qui ne sont pas membres opérationnels des services publics de secours, en privilégiant les jeunes.

Nous enchaînons par un point sur l'avis rendu par l'APW cet été à la Ministre De Bue concernant la circulaire budgétaire 2019, l'occasion de revenir sur les mesures prises récemment par le Gouvernement wallon pénalisant les Provinces. Il sera aussi question du nouveau protocole d'accord relatif à la politique locale pour l'égalité des chances signé pour 2018 et 2019 par l'APW, les Provinces et les Ministres Simonis, Greoli et Jeholet.

En page 3, nous proposons un focus sur le domaine de la santé, compétence très importante pour les Provinces en termes d'investissements et de personnel. Les différents axes de ce domaine sont déclinés pour mettre en évidence la plus-value apportée par les Provinces dans l'amélioration du bien-être de ses citoyens.

Je profite également de ce numéro pour faire le point sur la situation actuelle de l'Institution provinciale, pour revenir sur les bouleversements politiques de ces derniers mois, et surtout, dresser un premier bilan de cette législature qui prend fin.

Notre rubrique « Les Provinces, partenaires des communes » présente le Schéma Provincial de Développement Territorial de la province de Liège élaboré par « Liège Europe Métropole ».

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'électeur est appelé aux urnes le 14 octobre prochain afin de choisir ses représentants provinciaux et renouveler les Conseils. Je souhaite une bonne fin de campagne et beaucoup de réussite aux mandataires engagés dans ce scrutin important pour l'avenir de notre Institution.

Bonne lecture!

Paul-Emile MOTTARD Président



FOCUS FORMATION

Les « Jeunes sapeurs » en BW

Entrée en vigueur le 1° janvier 2016, la réforme de la formation des membres opérationnels des zones de secours a ouvert la participation d' « élèves qui ne sont pas membres opérationnels des services publics de secours » (sic) aux formations B01 (sapeur-pompier), M01 (sergent) et OFF2 (capitaine).

A côté de cela, le Brabant wallon a été sensibilisé au manque de personnel volontaire et s'est inscrit dans une réflexion avec son partenaire privilégié qu'est la Zone de secours du Brabant wallon. L'objectif des réflexions était de trouver une solution à cette pénurie de personnel et d'aider à renforcer les casernes en personnel volontaire.

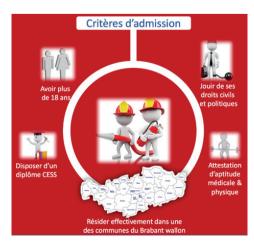
Une idée innovante

Le projet des « Jeunes sapeurs », proposé par le commandant de zone, a tout doucement pris forme et les deux institutions publiques vont, dès lors, collaborer à la mise sur pied d'une formation à destination d'élèves qui ne sont pas membres opérationnels des services publics de secours, en privilégiant les jeunes. Tout simplement parce que les jeunes demandeurs d'emploi qui cherchent une orientation, un travail, pourraient trouver, dans cette formation, plus qu'une fonction de sapeur volontaire dans une zone de secours : ils pourraient trouver leur voie, une vocation, une vie.

Une autre volonté du Brabant wallon et de la Zone de secours : féminiser les cadres. A l'heure actuelle, les services d'incendie n'ont ouvert leurs portes à du personnel féminin que très parcimonieusement. Ce projet des « Jeunes sapeurs » est l'occasion de proposer aux jeunes femmes d'intégrer une formation qui leur permettra d'approcher un métier, une carrière qui ne leur était pas, à tort, prédestinée.

La formation « Jeunes sapeurs » a été ouverte aux conditions suivantes :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Suisse (photocopie recto/verso de la carte d'identité) et âgé d'au moins 18 ans ;
- résider effectivement en Brabant wallon ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- disposer d'une attestation médicale et physique ;
- disposer d'un diplôme CESS.



Immersion dans un milieu professionnel

En fin de cycle, le « Jeune sapeur » sera :

- breveté sapeur-pompier (B01) ;
- breveté secouriste-ambulancier ;
- préparé au Certificat d'aptitude fédéral, qu'il devra passer indépendamment de la formation ;

 physiquement apte au recrutement dans une zone de secours.

La formation est organisée pour 24 personnes au maximum, taille de groupe imposée par le SPF Intérieur pour une formation B01. Un droit d'inscription devra être acquitté par les participants sélectionnés. L'investissement du Brabant wallon est tel que les participants devront être motivés et conscientisés à l'importance des moyens mis en œuvre dans un tel projet. Les candidats seront équipés en tenues feu par la Zone de secours.

La formation débutera le 5 novembre et se terminera le 25 juin. Les candidats seront soumis à un rythme de deux jours de formation feu, un jour et demi de formation AMU et deux demi-jours de sport. A partir de février 2019, une demi-journée de sport sera remplacée par une demi-journée feu.

En s'inscrivant dans le projet, le Brabant wallon a souhaité que la formation s'organise dans un lieu équipé pour, marquant d'emblée l'appartenance à l'univers des pompiers, et a proposé que le poste avancé de Villers-la-Ville, non encore pourvu en personnel, soit utilisé pour cette formation. Déjà équipé de matériel, le site est idéal pour plonger les jeunes dans une immersion non totale, mais de se familiariser avec la vie en caserne. L'encadrement par des formateurs expérimentés ainsi que la présence régulière de sous-officiers et d'officiers de la Zone sur le site permettront de créer une équipe, un état d'esprit, une solidarité présents dans une caserne.

Les cours de sport seront organisés au poste d'incendie de Nivelles, dont la salle de sport est magnifiquement équipée et qui ferait envie à un bon nombre de clubs sportifs de la Province.

Les jeunes participants au projet seront également préparés à obtenir le Certificat d'aptitude fédéral

(CAF), sésame indispensable pour être recruté dans une zone de secours. Une répartition de l'organisation des CAF en Wallonie, concertée entre écoles du feu, permettra à chacun de trouver le bon moment pour décrocher le précieux document et, enfin, venir rejoindre les rangs du personnel volontaire de la Zone de secours du Brabant wallon, déjà formés au métier.

Ce projet de formation n'est peut-être pas la panacée, mais c'est une réponse aux difficultés des zones de secours à avoir un cadre du personnel volontaire rempli au mieux pour assurer leurs missions au bénéfice de la population et de la société.



Contact

FormationBW – Département école du feu 010 23 63 19

 $for mation bw@brabantwallon.be\\ www.brabantwallon.be$

À LA UNE

L'APW passe au tout numérique

A l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, l'Association des Provinces wallonnes a décidé de laisser tomber ses outils papier pour privilégier la communication Web: plus rapide, plus écologique et accessible partout, tout le temps.

De ce fait, si vous souhaitez continuer à être tenu informé de nos actualités (newsletter, publications occasionnelles, invitations à nos événements...), nous vous invitons à vous inscrire sur notre site Internet : www.apw.be.

Cette inscription se fait, évidemment, en parfaite adéquation avec le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai dernier, et la loi du 30 juillet





2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, publiée au Moniteur belge le 5 septembre dernier.

Ainsi, nous nous engageons à :

- traiter vos données de manière licite, loyale et transparente et en toute confidentialité ;
- n'utiliser vos données personnelles que pour vous transmettre notre newsletter, nos publications occasionnelles et les informations relatives à nos divers événements;
- ne conserver vos données que le temps nécessaire.

Par ailleurs, les informations en notre possession ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales.

A la suite de votre inscription, vous pouvez, à tout moment, accéder à vos données, les rectifier ou les effacer ainsi qu'exercer vos droits à la limitation du traitement ou à la portabilité des données par simple demande à l'adresse « info@apw.be ». Pour vous désinscrire, il suffira, le cas échéant, de suivre le lien en bas de toutes nos compagnes et le retrait de votre consentement sera opéré automatiquement.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter notre politique en matière de vie privée via la charte *privacy policy*, prochainement accessible sur notre site.

Nous serons ravis de rester en contact grâce à votre clic... à bientôt sur le Web!

Place aux enfants célèbre les droits de l'Homme

Cette année marque le septantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'occasion, pour le comité organisateur communautaire de Place aux enfants, de faire de celle-ci le thème de l'édition 2018 de l'opération. Quel meilleur moyen de véhiculer les valeurs que sont le vivre-ensemble, l'échange, le partage, la solidarité, l'autonomie, la recherche du bien commun et la démocratie ?

En effet, Place aux enfants, projet fédérateur, aura lieu le 20 octobre prochain un peu partout en Wallonie et à Bruxelles. Destinée aux 8-12 ans, il s'agit d'une action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté et au vivre-ensemble, proposant aux plus jeunes de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Elle est organisée chaque troisième samedi d'octobre depuis 1995 par l'Association des Provinces wallonnes (APW), la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (CO-COF) et les Provinces wallonnes. Elle rassemble, ainsi, près de 200 communes, plus de 12 000 enfants et quelque 5 000 adultes.

Entièrement gratuite, elle permet également aux plus jeunes d'accéder à des lieux qui leur sont généralement fermés et de découvrir l'envers du décor qu'est l'univers quotidien des adultes, encadrés par des accompagnateurs désireux de satisfaire leur curjosité

Ainsi, durant toute la journée, les enfants observent les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur quartier, de leur commune. Mais ils en deviennent aussi des acteurs incontournables.

Avec le thème choisi cette année, les enfants seront davantage encore sensibilisés à leurs droits et devoirs et des activités ludiques en rapport avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme seront organisées dans certaines communes.

Nous espérons que, cette fois encore, Place aux enfants rencontrera un franc succès et que petits et grands pourront vivre ensemble une journée citoyenne riche en enseignements.

Pour plus d'informations quant aux modalités pratiques de l'opération sur votre territoire, rendez-vous sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be



Avis de l'APW relatif à la circulaire budgétaire 2019

En date du 17 juin 2018, l'Association des Provinces wallonnes a remis son avis à la Ministre Valérie de Bue sur l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2019.

Au-delà des aspects purement budgétaires et plus techniques, cet avis a surtout permis de rappeler que les Provinces doivent faire face à plusieurs mesures récemment prises par le Gouvernement wallon ayant un impact considérable sur la gestion et les finances de ces dernières.

En effet, le texte fait, de nouveau, état de la diminution conséquente du fonds des Provinces, de la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi ou encore de la réforme des pensions (prélèvement d'un montant du fonds des Provinces pour financer les mesures incitatives régionales à la mise en place d'un second pilier de pension pour les agents des pouvoirs locaux et provinciaux).

L'accumulation de ces mesures devient intenable pour les Provinces et met en péril leur bonne gestion, reconnue par la Cour des Comptes dans ses différents rapports. Il est, en effet, important de rappeler que les Provinces demeurent l'Institution la plus contrôlée et force est de constater qu'elles respectent toutes leurs obligations budgétaires.

La circulaire évoque également le transfert de certaines compétences provinciales vers la Région. Une réelle concertation avec l'APW et les Provinces ainsi qu'un calendrier et une méthode de travail sont indispensables pour mener cette réforme le plus sereinement possible dans un respect mutuel des institutions

L'avis complet est à consulter sur notre site www.apw.be.

The Hallester of the second of

Egalité des chances : le soutien des entités fédérées se poursuit

Dans notre numéro de mai/juin 2017, nous vous annoncions qu'un protocole d'accord avait été conclu entre l'Association des Provinces wallonnes, les Provinces et les entités fédérées en vue de soutenir la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce soutien se poursuivra, à tout le moins, en 2018 et 2019 puisqu'un nouveau protocole d'accord a été signé, pour ces deux années, par l'APW, les Provinces et les Ministres Simonis, Greoli et Jeholet.

Celui-ci, comme le précédent, permettra aux Provinces de recevoir un soutien financier de la part de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, suite au retrait du Fédéral en 2016

Pour rappel, la Secrétaire d'Etat NVA en charge de l'Egalité des chances, Elke Sleurs, avait alors dénoncé l'accord de coopération en vigueur depuis 2007 entre l'Etat fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mettant ainsi à mal le fonctionnement et les actions de celles-ci.

Le protocole d'accord conclu en 2017 avait donc permis aux Provinces de poursuivre leurs missions, en collaboration avec les entités fédérées, s'articulant sur deux axes de travail :

- lutter contre les violences à l'égard des femmes en s'inscrivant, le cas échéant, dans le cadre des plans nationaux et intra-francophones de lutte contre les violences;
- 2. promouvoir l'égalité socioprofessionnelle des femmes et des hommes.

Si le protocole d'accord 2018-2019 prévoit que l'axe 1 soit identique, le second, quant à lui, a été quelque peu revu par les Ministres concernés puisqu'il se limite, à présent, à l'organisation du Girls Day Boys Day, priorité des entités fédérées.

Il s'agit d'une opération ayant « pour objectif de faire découvrir le monde du travail aux filles et aux garçons en leur présentant des métiers et professions atypiques pour leur sexe. Girls day, Boys day invite les élèves à poser leurs choix scolaires et professionnels en fonction de leurs intérêts personnels et de leurs compétences ».

Les autres actions relatives à la promotion de l'égalité socioprofessionnelle des femmes et des hommes menées par les Provinces ne rentreront, dès lors, plus dans le champ d'application de ce nouveau texte et devront être menées sur fonds propres.

Même si les subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ne suffisent pas à combler la perte du subside fédéral, l'APW et les Provinces ne peuvent que se réjouir de la poursuite de ce dispositif.

Celui-ci pourrait, d'ailleurs, à terme, être remplacé par un accord de coopération, constituant le cadre de cette collaboration et définissant les lignes directrices des actions à mener.



À LA UNE

Un accès électronique gratuit à des données patrimoniales accordé aux Provinces

Dans notre numéro de janvier/février 2018, nous vous annoncions que l'Association des Provinces wallonnes avait rentré, auprès de la Commission de Protection de la Vie privée (CPVP), un dossier de demande d'autorisation afin que les Provinces puissent consulter toute une série de données patrimoniales. Cette requête a été accueillie de manière positive par la CPVP qui s'est prononcée, en mai dernier, en faveur des Provinces en leur accordant un accès direct, continu et actualisé à ces renseignements détenus par le SPF finances.

Pour rappel, l'APW avait été contactée par la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (en abrégé "SCIP"), dont la mission principale est la gestion et l'échange d'informations patrimoniales entre les trois Régions et l'Etat fédéral. A cette occasion, la SCIP avait donné son accord de principe pour que les Provinces puissent consulter des données à caractère personnel détenues par l'Administration générale de la Documentation patrimoniale, à la condition d'obtenir l'aval de la Commission de la Protection de la Vie privée. Afin de disposer de cet accès, l'APW, agissant au nom et pour le compte des cinq Provinces wallonnes, leur a adressé, fin décembre 2017, un dossier de demande d'autorisation.

Dans sa décision rendue le 3 mai dernier, le Comité sectoriel de la CPVP a accordé, aux Provinces wallonnes, pour une durée indéterminée, un accès électronique en interne, gratuit et permanent, dans le cadre de la réalisation de leurs missions légales. En pratique, celui-ci sera garanti par le biais de deux applications, à savoir : les services web URBAIN et Consultimmo.

Ces outils permettront aux Provinces d'accéder à toute une série d'informations telles que l'identification d'une ou plusieurs parcelles cadastrales, la superficie, le revenu cadastral, etc. Ainsi, la réalisation de nombreuses missions provinciales pourra être facilitée: perception d'impôts, taxes, redevances et autres dettes; collaboration des indicateurs-experts provinciaux; suivi des cours d'eau et des voiries; gestion foncière et procédures d'expropriation...

Toutefois, l'autorisation du Comité sera pleinement effective lorsque deux formalités auront été effectuées. Dans un premier temps, chaque Province souhaitant bénéficier de l'autorisation doit en informer la CPVP (désormais appelée « Autorité de Protection des Données »). Dans un second temps, les Provinces doivent mentionner leurs mesures de sécurité via un questionnaire d'évaluation et identifier un conseiller en sécurité. Le suivi de ces formalités est actuellement en cours au sein des Provinces vallennes

RECIPROCITY design liège

3° édition de la Triennale internationale de design & innovation sociale

Liège, 5 octobre-25 novembre 2018

Initié par la Province de Liège et Wallonie Design, RECIPROCITY est l'événement qui permet de découvrir le design sous l'angle de l'innovation sociale. Même si le thème central reste inchangé, la perspective artistique est, quant à elle, axée sur la fragilité, la précarité et sur les réponses qui peuvent y être apportées par des architectes, designers et graphistes internationaux.

Il s'agit de montrer qu'il existe des ponts entre l'économie, la culture, le savoir-penser et le savoir-faire dans plusieurs domaines du design : produit, technologie, industrie, artisanat, innovation sociale, graphisme, urbanisme et architecture. La fragilité est ainsi vue comme une thématique positive et un défi à relever. C'est donc l'occasion d'analyser et d'améliorer les objets et services qui nous entourent vers une nouvelle perspective.

Les lieux des expositions principales sont principalement le Musée de la Vie wallonne, et pour la toute première fois, la Boverie. RECIPROCITY Design Liège s'invite aussi dans plusieurs musées d'art contemporain au-delà des frontières liégeoises, grâce à la participation de villes de l'Euregio Meuse-Rhin telles que Hasselt, Kerkrade, Aix-la-Chapelle et Maastricht.

L'Espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne accueillera une exposition "Les nouveaux objets (pédagogiques)" qui met en lumière le rôle des écoles de design et leurs jeunes talents.

RECIPROCITY s'ouvre à la vie culturelle de la Cite ardente et de sa province, en invitant une sélection de galeries et de centres d'art à s'associer à la

thématique de l'exposition FRAGILITAS, présentée au Musée de la Boverie. Les créateurs (designers ou artistes) ont donc été invites à créer un projet exclusif pour chaque site concerné, inspiré par les thématiques de la fragilité et de la précarité.

RECIPROCITY Design Liège est un projet unique de cocréation en Europe. Une grande partie des événements principaux est le fruit et l'aboutissement d'échanges entre commissaires, professionnels et artistes d'un côté, et étudiants, professeurs et amateurs de design de l'autre.

Expositions, workshops, recherche/action, colloques/débats, événements transfrontaliers, conférence et projets collaboratifs alimenteront donc cette nouvelle Triennale internationale de Design & d'Innovation sociale.

Info: www.reciprocityliege.be



La Santé : une compétence dans l'ADN des Provinces

Les Provinces agissent dans toute une série d'actions liées au domaine de la Santé, ce qui en fait la 3ème compétence dans laquelle les Provinces investissent le plus (85 millions €/an¹) après l'Enseignement, le Social et à égalité avec la Culture.

Cela représente quelque 750 agents² qui travaillent au quotidien dans les services provinciaux liés à cette compétence. Un savoir-faire à la disposition des citoyens mais également des

Même si la compétence est exercée avec des intensités d'actions variables d'une Province à l'autre, il n'en reste pas moins que, sur le terrain, les services agissent au travers de différents axes ayant un objectif commun : améliorer le bien-être de la population.

Première ligne d'aide et de soins en proximité

Les aides aux familles consistent en un soutien logistique et/ou financier à diverses associations et services de première ligne. Les Provinces développement également des activités de prévention et de promotion de la santé.

Des actions spécifiques, adaptées au territoire, sont organisées telles que la création de la cellule « Attractivité de la médecine générale » par la Province de Luxembourg, le soutien à la création de Maisons médicales en Province de Namur ou encore la rédaction et la diffusion d'un bulletin d'information « Hainaut Prévention info » adressé aux médecins généralistes

Secteur hospitalier

La Province de Luxembourg est l'actionnaire majoritaire de l'intercommunale de soins de santé « Vivalia » ; quant à la Province de Namur, elle est actionnaire dans trois structures publiques. La Province de Hainaut accompagne un projet supracommunal du Centre de santé des Fagnes sur la prévention du diabète et du surpoids, tandis que le CHU de Liège, le CHR Liège et la Province de Liège se sont associés pour créer « La santé du voyageur », un réseau couvrant tout le territoire en matière de vaccination et de conseils aux citoyens.

Santé mentale

Les Provinces gèrent 27 services de santé mentale sur les 65 existant en Wallonie, dont le rôle consiste à accueillir, orienter et aider toute personne (enfants, ados, adultes et personnes âgées) en situation de mal-être (difficultés conjugales, familiales, scolaires, troubles du développement, du langage, anxiété, dépression...). Ils offrent des consultations psychiatriques, pédopsychiatriques, psychologiques individuelles et familiales.

Dans les actions spécifiques, citons les Maisons de l'adolescence en Provinces de Liège, Luxembourg et Namur en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces lieux s'adressent, plus spécifiquement, aux 12-25 ans et proposent un accompagnement individualisé pluridisciplinaire.

La Province de Liège a également mis en place le service « Openado », dont l'équipe est constituée de psychologues, assistants sociaux et juristes qui assurent gratuitement et confidentiellement l'accompagnement des jeunes en difficulté et de leur famille.

Bien vieillir

Via le Conseil consultatif des ainés présent dans chaque Province, les séniors proposent aux autorités provinciales des actions et des initiatives à développer pour répondre à leurs besoins. Cette participation active des ainés est préconisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui, en 2002, définit le vieillissement actif comme « le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse ».

Ainsi, les Provinces s'impliquent peu à peu dans le dispositif VADA (Villes Amies des Ainés), en collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), qui vise à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel qu'ils représentent. Concrètement, une ville amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place.

Handicap

Les Provinces soutiennent les instituts médico-pédagogiques (IMP), qui sont des infrastructures d'accueil pour les personnes atteintes d'un handicap, ainsi que des entreprises de travail adapté (ETA).

De plus, les Provinces jouent un rôle en termes de sensibilisation, d'information et de développement d'outils concrets pour améliorer l'inclusion de personnes en situation de handicap.

Ajoutons que la Province de Luxembourg organise 4 établissements d'enseignement spécialisé annexés à des IMP.

Prévention et promotion de la santé

En matière de santé scolaire, les Provinces gèrent des centres psycho-médico-sociaux (PMS) ainsi que des centres de promotion de la santé à l'école (PSE), ce qui représente quelque 350 000 élèves par an.

En termes de santé environnementale, les Provinces ont mis en place des services d'analyse des milieux intérieurs et laboratoire des pollutions intérieures (SAMI-LPI). Les agents, sur demande médicale, réalisent des prélèvements de certains polluants (CO², radon...) chez les particuliers pour les analyser et prodiguer ainsi les conseils adéquats.

Les Provinces ont également des contrats de gestion avec les Centres locaux de Promotion de la Santé (CLPS), qui déterminent les missions à développer sur les territoires (élaboration, suivi et évaluation de programmes d'actions de terrain dans le domaine de la promotion de la santé et de médecine préventive).

Des actions spécifiques sont également menées :

- SASER prévention et réduction des risques VIH (Province de Namur);
- Médecine sportive (Namur et Liège) ;
- « Tip Top » : campagne itinérante de promotion et de prévention de la santé physique et mentale (Province de Liège) ;
- « Vise ta forme » : opération de sensibilisation pour les jeunes (Province du Brabant wallon);

- « La santé à l'agenda de ma commune, de mon quartier » : guide méthodologique et accompagnement pour les élus et les porteurs de projets communaux (Province de Hainaut);
- « Plan fête » : coordonné par la Province de Luxembourg et construit par le CLA (coordination luxembourgeoise des assuétudes) et le CLPS, il se décline en différentes actions (enquête qualitative sur la notion de fête vue par les jeunes et les adultes, actions de prévention et de réduction des risques...).

Le Gouvernement wallon est occupé à finaliser le décret relatif au « Plan de Prévention et de Promotion de la Santé ». Les Provinces ont ainsi fait savoir leur disponibilité à y participer activement eu égard à leur expérience de terrain. En effet, elles pourraient être utilement considérées comme les relais territoriaux dans le cadre, notamment, de leurs missions de supracommunalité.

Observation de la Santé

Les observatoires provinciaux de la Santé collaborent au travers d'un accord de coopération qui porte sur la répartition des tâches en matière d'accès et d'échanges de données utiles au système d'information sanitaire, de diffusion de l'information sanitaire, d'échanges d'informations sur les pratiques professionnelles et de construction de projets communs aux observatoires.

Ainsi, les Provinces wallonnes élaborent des tableaux de bord de la santé. Il s'agit de profils locaux de la santé qui abordent un ensemble d'indicateurs liés à l'état de santé de la population. Ils permettent aux décideurs politiques et aux responsables d'associations, notamment, de disposer d'éléments de référence similaires pour mettre en œuvre des programmes destinés à promouvoir la santé de leur population. L'harmonisation de ces documents participe à la construction d'un système d'information sanitaire wallon.

1/2 Etude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes – ULiège – Professeur Christian Behrendt – Mai 2018

3 questions à

PAUL-EMILE MOTTARD

1. Nous sommes à la veille des élections provinciales. L'occasion de dresser un bilan de la législature qui s'achève. Quel regard

2. La dernière Déclaration de Politique régionale laisse entendre que ces élections provinciales pourraient être les dernières et (Conseil-Collège) pourrait être considérablement revu. Quelles réflexions cela vous

tive de prochaines élections régionales ?



LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

Le Schéma de Développement Territorial en province de Liège

Le 19 juin dernier, Liège Europe Métropole conviait les 1 800 élus que compte la province de Liège pour une soirée consacrée à la présentation du Schéma Provincial de Développement Territorial (appelé le SPDT). Issu d'un long travail de co-construction, le SPDT conjugue une vision à long terme du territoire provincial et des « projets phares » à engager sans attendre pour concrétiser cette vision.

Dès 2015, Liège Europe Métropole se lance, avec l'appui technique d'un bureau d'études pluridisciplinaires, dans une démarche de prospective territoriale ambitieuse qui lie aménagement du territoire et mobilité.

La co-construction au cœur du processus d'élaboration

La démarche se veut concertée. De la Hesbaye à l'Ardenne, des communes rurales jusqu'aux villes, toutes les énergies ont été sollicitées à travers une quinzaine d'ateliers du territoire qui ont réuni élus comme techniciens. Sur base des propositions du bureau d'études, les élus ont ainsi posé des choix politiques majeurs.

5 axes d'actions stratégiques

Le premier acte politique fut l'identification de cinq thèmes d'actions jugés prioritaires pour la régénération du territoire provincial. Il s'agit de la transition énergétique et écologique, de l'urbanisme bas-carbone, de la régénération au profit du développement économique, de la mobilité durable et du tourisme. Ces cinq axes d'actions ont ensuite été déclinés en objectifs opérationnels puis cartographiés à l'échelle provinciale pour former le master plan.

À titre d'exemple, la carte « urbanisme bas-carbone » identifie les quartiers de gare, les centralités urbaines et villageoises, la régénération urbaine des vallées de la Meuse et de la Vesdre, les espaces paysagers à protéger... comme éléments majeurs de la future politique d'habitat.

7 territoires de projets

Pour être au plus proche des réalités territoriales mais également pour faciliter la mise en œuvre du master plan, sept territoires de projets correspondant à de grands ensembles géographiques ont été définis. Il s'agit des vallées de la Meuse, de la Vesdre, de l'Arc nord, des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, de l'Ardenne, de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et de la Hesbaye et du Condroz. Ces territoires de projets forment des espaces de coopération inédits pour lesquels une quarantaine de projets concrets ont été proposés.

7 chantiers provinciaux

Enfin, ce travail de concertation a vu émerger des thématiques qui, de par leur ampleur, nécessitent une réelle coordination à l'échelle provinciale. Elles sont au nombre de sept et portent sur l'eau, le projet alimentaire, l'observatoire de l'habitat, la coordination de la mobilité, le renforcement des mobilités alternatives, le vélo tourisme et le numérique.

La définition des chantiers provinciaux, des axes d'actions prioritaires et des territoires de projets conclut un long travail de concertation de 36 mois. Reste maintenant à tous les élus et techniciens de s'en saisir et de les faire vivre dès à présent.





Une quinzaine d' « ateliers du territoire » ont réuni élus



Pour plus d'informations sur la démarche : liegeeuropemetropole.eu

Contact:

04 279 30 47

Coordination: Annick Bekavac Tél : 081/74.56.74 - Fax : 081/74.55.92 - info@apw.be - **www.apw.be** Mise en page : La Maison du Graphisme

